

Communiqué de presse
du 2 février 2011

Séance plénière du CSFPT du 2 février 2011.

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans les starting-blocks !

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni le 2 février 2011 sous la présidence de Bernard DEROSIER, député, président du Conseil général du Nord.

Huit projets de textes ont été étudiés, dont six concernaient la filière sportive et les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) en particulier.

Un point du décret statutaire a fait l'objet de débats : le temps de préparation des activités pédagogiques des ETAPS.

En effet et conformément aux conclusions du rapport du CSFPT en date du 4 février 2009 sur "la filière sportive", les organisations syndicales ont demandé au gouvernement de faire figurer dans le décret une obligation pour les employeurs d'accorder un temps de préparation pédagogique compris sur le temps de travail des ETAPS. Bien que la Dgcl n'ait pas repris cette proposition, elle a toutefois reconnu que les ETAPS assuraient des fonctions pédagogiques qui seront dorénavant inscrites dans le décret statutaire du cadre d'emplois.

Cette proposition ayant satisfait le collège des employeurs le texte a recueilli un avis favorable par 17 voix favorables et 20 abstentions.

S'agissant des textes sur les concours et de ceux relatifs aux examens professionnels d'ETAPS l'ensemble de ces textes a reçu un avis favorable (17 voix favorables et 20 abstentions).

Après les techniciens territoriaux, les policiers municipaux, les animateurs, les ETAPS font donc partie du NES et bénéficient de la réforme de la catégorie B.

Un projet de décret relatif modifiant le décret n°92-867 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité des voix.

A la demande d'une majorité d'organisations syndicales, l'examen du projet de décret relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aura lieu lors de la séance plénière du Csfpt le 16 mars 2011, conjointement à celui du projet de décret sur les CHSCT.

Par ailleurs, le 26 janvier dernier, Bernard DEROSIER présentait avec le président de la formation spécialisée N° 2, Monsieur PIROT (FO), à Philippe RICHERT, Ministre chargé des Collectivités territoriales, le rapport du Csfpt intitulé «concours et examens professionnels dans la fonction publique territoriale : bilans et perspectives».

Le Ministre a marqué un réel intérêt pour ce travail et accueilli favorablement ces «propositions de bon sens» et a indiqué qu'il demanderait à la DGCL de les mettre rapidement à l'étude.

Prochainement, Bernard DEROSIER évoquera auprès de François BAROIN Ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat et de Georges TRON, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, son point de vue et celui du collège des employeurs sur l'avant projet de loi en cours de discussion sur les non titulaires. Consultés le 24 décembre 2010 et le 1^{er} février 2011, les employeurs avaient exprimé leur ferme opposition à l'élaboration d'un «statut bis».

La prochaine séance du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se déroulera le mercredi 16 mars 2011
--